



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N° 2021-027**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance ordinaire devant être tenue à 20 h le 10 mai 2021, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-027

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 6.4.14, paragraphe c) du Règlement de zonage n°574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Permettre la construction d'un bâtiment ayant une superficie de 706 mètres carrés implanté sur un terrain ayant une superficie de 5 176,8 mètres carrés, pour un coefficient d'emprise au sol de 14%, alors que le règlement exige un coefficient d'emprise au sol minimal de 20%.

RAISON ALLÉGUÉE

La superficie du bâtiment rencontre les critères du ministère de la famille pour une garderie de 80 enfants, la superficie résiduelle du terrain permettra l'aménagement d'une plus grande cour extérieure.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé au 5181, rue Michel, sur le lot 5 359 893 du cadastre du Québec, à l'intérieur des limites de la zone CO4-1.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE en transmettant ses commentaires par écrit au Service d'urbanisme au plus tard le lundi 10 mai 2021, à 16 h 30 :

- à la mairie de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, par la poste ou par la chute à documents, située au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0;
- à l'adresse de courriel suivante : urbanisme@st-felix-de-valois.com.

Un formulaire est disponible à cet effet via le lien suivant : www.st-felix-de-valois.com.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-troisième jour du mois de mars deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne,
Directeur général /secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le vingt-troisième jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne,
Directeur général /secrétaire-trésorier